



Le budget de l'Éducation nationale 2023, loin d'être suffisant pour le salaire des enseignants



Promulguée le 30 décembre dernier, la loi de finances pour 2023 prévoit une hausse de 3,6 milliards d'euros pour les crédits alloués à l'enseignement scolaire. Mais ces chiffres paraissent insuffisants pour une véritable revalorisation des salaires des enseignants, pointent l'ensemble des syndicats. Ils regrettent également la suppression de 2.000 postes pour la rentrée prochaine.

Après plusieurs recours au 49.3 de la part de l'exécutif, le budget 2023 de l'Éducation nationale a été voté sans débat, ou presque. Finalement, dans la loi de finances 2023, le budget relatif à l'Éducation nationale a augmenté de 6,5% par rapport à 2022, soit une hausse de 3,6 milliards d'euros des crédits alloués. "On nous parle de chiffres inédits, mais ce budget tourne le dos à certaines priorités, notamment en termes de revalorisations salariales et de moyens", estime Sophie Vénétitay, du Snes-FSU.

Les syndicats regrettent l'absence de débat dans l'Hémicycle : "il est important que le Parlement discute des priorités budgétaires fixées par le gouvernement, d'autant plus dans le domaine de l'éducation", déplore ainsi Catherine Nave-Bekhti du Sgen-CFDT.

Pour Jean-Rémi Girard du Snalc, cette absence de discussion n'a pas permis d'obtenir des réponses quant à l'utilisation concrète des différentes enveloppes du budget : "on manque de transparence".

OCDE : la France mauvais élève pour les salaires des profs

Fortement attendue au début de ce quinquennat, la revalorisation inconditionnelle des rémunérations des enseignants fait l'objet d'une enveloppe spécifique de 635 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2023, puisque la revalorisation s'appliquera à partir de septembre 2023. Sur une année entière, cela représente 1,9 milliard d'euros.

Si elle souligne que cette enveloppe "est significative, plus claire et importante que pour



les années précédentes", Catherine Nave-Bekhti craint qu' elle ne soit insuffisante pour permettre "le choc de l'attractivité du métier souhaité par le ministre".
L'enveloppe de 635 millions d'euros de revalorisation est significative, plus claire et importante que pour les années précédentes. (C. Nave Bekhti, Sgen-CFDT)

Alors que les négociations sur ce sujet doivent commencer mi-janvier, les syndicats déplorent que les annonces se succèdent sans se ressembler. Le 4 janvier, Pap Ndiaye indiquait qu'il y aurait une augmentation socle pour tous les enseignants, sans parler d'une hausse 10%, pourtant évoquée par Emmanuel Macron à la rentrée.

Pour le Snes-FSU, qui a sorti la calculatrice, l'enveloppe ne peut financer une hausse des salaires de 10% globale : "cela nécessiterait 1,2 milliard d'euros pour quatre mois et 3,6 milliards d'euros pour une année pleine."

Une hausse de 10% pour les salaires des AESH

Un amendement déposé par les députés Renaissance a été retenu par le gouvernement après l'usage du 49.3, le 2 novembre 2022. Ce texte prévoit une enveloppe de 80 millions d'euros pour revaloriser les salaires des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ce qui se traduirait par une hausse de 10% à partir de la rentrée prochaine. "Loin d'être une mesure sociale, cette augmentation salariale est une obligation puisque les AESH allaient voir leurs rémunérations dépassées par le Smic", pointe Jean-Rémi Girard (Snalc).

La hausse du salaire des nouveaux enseignants suscite d'autres questions pour les syndicats

Sur la question de la revalorisation, une seconde enveloppe de 300 millions d'euros est dédiée au financement du pacte enseignant. Il s'agit de proposer aux enseignants volontaires d'exercer de nouvelles missions pouvant donner lieu à une rémunération supplémentaire.

Là encore, les syndicats attendent le début des négociations concrètes en janvier, mais sont loin d'être favorables à cette mesure. "C'est vraiment l'idéologie de travailler plus pour gagner plus, affirme Sophie Vénétiay du Snes-FSU. Et cela ne répond pas à un besoin du terrain."

C'est vraiment l'idéologie de travailler plus pour gagner plus. Et cela ne répond pas à un besoin du terrain. (S. Vénétiay du Snes-FSU)

Une étude publiée par le MEN indique que la moitié des enseignants travaillent en moyenne plus de 43h par semaine. "De manière générale, les missions se sont intensifiées et complexifiées, analyse Catherine Nave-Bekhti. Pourquoi ne pas valoriser ces nouvelles missions que les enseignants effectuent déjà, par exemple le suivi et l'orientation des élèves."

De son côté, le sénateur Gérard Longuet (LR), président de la commission finances, estime dans son rapport que "la prise en compte de missions supplémentaires constitue un outil d'amélioration du pouvoir d'achat des enseignants".

Face à la pénurie de profs, le gouvernement promet d'améliorer les conditions de travail



La loi prévoit la suppression de 2.000 postes d'enseignants, dont 1.000 pour le 1er degré. Le ministère explique cela par la baisse démographique des effectifs qui serait de moins 91.000 élèves dans le primaire et de moins 5.000 dans le secondaire. "Il faut faire attention à ces prévisions, prévient Catherine Nave-Bekhti. L'année dernière, on nous avait également annoncé une baisse des effectifs mais elle avait été plus importante que prévue par le ministère..."

Les organisations syndicales regrettent que cette baisse des effectifs ne soit pas utilisée pour améliorer le taux d'encadrement et alléger les classes. "Les dédoublements des CP, CM1 et de grandes sections ont amélioré les conditions d'apprentissage, mais ces mesures se limitent à l'éducation prioritaire. Pourquoi choisir de supprimer des postes au lieu de diminuer les effectifs des classes pour tous les élèves", s'interroge Guislaine David.

La secrétaire générale du Snuipp-FSU fustige une "carte scolaire du renoncement" pour la rentrée 2023 et craint la fermeture de classes. Cette demande de baisse des effectifs dans les classes semble d'autant plus générale qu'une étude pointe que la France est le pays de l'OCDE qui a les classes les plus chargées, avec une moyenne de 22 élèves en élémentaire.

